



Télétravail durant les Jeux Olympiques et Paralympiques

JOP : Des mesures efficaces pour le service public et les agents du CNFPT

Paralympiques : Des mesures et un état d'esprit à reconduire

La presse nationale et internationale s'est félicitée de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris du 26 juillet au 11 août 2024.

Concernant les transports publics, l'éditorial du journal Le Monde du 10 août a même titré « *Transports publics : tirer les enseignements du sans-faute des JO* ».

Tout n'a pas été si impeccable : certaines lignes ont été particulièrement chargées ; des temps de transport ont été allongés pour certains usagers en raison des stations de métro fermées ; des incidents ont créé des perturbations importantes.

Il n'en reste pas moins que les mesures prises par les employeurs franciliens visant à anticiper les conditions de transport et à faciliter très largement le télétravail (dans certaines administrations les agents ont été placés en télétravail du début du mois de juillet jusqu'à début septembre, après les jeux paralympiques) ont été déterminantes dans le bon fonctionnement des transports en commun.

A notre connaissance, aucun employeur francilien n'envisage de remettre en cause les mesures annoncées au début de l'été.

Au CNFPT, des mesures ont été négociées entre nos organisations syndicales et l'autorité territoriale :

- Possibilité de 4 jours de télétravail pendant les deux semaines des Jeux (en plus des deux jours de télétravail ordinaires possibilité de solliciter et de faire valider deux jours de télétravail exceptionnel de manière anticipée)
- Mise en œuvre du télétravail exceptionnel imprévu en cas de difficulté dans les transports
- Dispositif particulier concernant le site de Montigny le Bretonneux avec fermeture exceptionnelle plusieurs jours.

Dans les négociations sur l'organisation du travail au CNFPT pendant les JOP, l'intersyndicale en a appelé à l'esprit de confiance de la hiérarchie vis-à-vis des agents telle que la directrice générale l'a exprimé lors du séminaire de Reims.

Les mesures négociées ont montré leur grande efficacité tant du point de vue des conditions de travail des agents que de la qualité du service public rendu par notre établissement. Elles ont montré, une nouvelle fois, la nécessité de dissocier « *continuité de service* » et « *présence sur site* ».

La continuité du service a été assurée avec efficacité à distance.

Pour ce qui est du site de Montigny le Bretonneux, les mesures prises -même si elles ont été prises tardivement- ont permis d'éviter une situation chaotique (voire catastrophique) pour les agents du CNFPT. La mise en place d'une gare routière provisoire à quelques centaines de mètres du site du CNFPT a généré un afflux considérable de spectateurs dans le secteur.

Une réunion entre l'intersyndicale et la direction générale est prévue le mardi 27 août pour préciser les mesures à prendre pendant les jeux paralympiques.

Selon le célèbre principe sportif « *on ne change pas une équipe qui gagne* », l'intersyndicale considère « *on ne change pas des mesures qui ont prouvé leur efficacité* ».

C'est pourquoi l'intersyndicale entend demander la reconduction des mesures prises pendant les JOP pour les 10 jours que durent les jeux paralympiques.

Paris, le 19 août 2024